
◀ CAPA CERTIFIÉ-E-S DU 27 JUIN 2018

CFP, Postes adaptés, Titularisation, Hors-classe ▶

DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION 59/62

Mesdames, Messieurs,
membres de cette Commission
administrative paritaire académique,

Cette CAPA aborde de
nombreux points – nous n'aborderons
pas dans cette déclaration le contexte
général, ni notre position sur l'accès à
la hors-classe, cela a déjà été fait le 19
juin [1].

1/ Titularisation :

Alors que le recours à des
contractuel-le-s est de plus en plus
fréquent, et à l'aune de la volonté
gouvernementale d'augmenter la
contractualisation dans la fonction
publique, SUD éducation rappelle sa
volonté de voir tous les précaires
titularisé-e-s sans conditions de
concours, ni de nationalité et regrette
donc de ne voir aujourd'hui qu'une

très petite liste de personnes
proposée en raison de textes bien
trop restrictif...

Concernant les stagiaires, SUD
éducation continue à revendiquer
l'affectation stagiaire/tuteur-riche sur
le même poste afin de permettre un
véritable accompagnement des
stagiaires, que cela soit pour une
entrée dans le métier ou lors d'une
reconversion quel qu'elle soit.

Nous ne pouvons que constater
d'énormes variations entre les
situations selon les disciplines, les
établissements d'exercices...
entraînant alors d'énormes injustices
en ce qui concerne leur titularisation.

2/ sur les postes adaptés :

SUD éducation 59/62 dénonce
de nouveau le manque de moyens

attribués. Cette situation aboutit à l'absence de solutions viables pour certain-es collègues qui se retrouvent alors dans l'obligation de prendre des arrêts maladie alors qu'ils/elles pourraient travailler avec l'aménagement de leur poste de travail.

Dans un contexte de : - dégradations des conditions de travail, - d'augmentation de la durée du travail (via un départ à la retraite de plus en plus tard par exemple), - d'explosion des souffrances générées (notamment par des pressions hiérarchiques de plus en plus fortes notamment), SUD éducation continue de revendiquer une médecine du travail et de prévention renforcée dont les avis en faveur des collègues devraient être suivis d'actes dans l'organisation de leur poste de travail.

SUD éducation revendique aussi par ailleurs qu'un plus grand nombre de processus de reconversion soit mis en place et avec une plus grande diversité, pour permettre à de nombreux personnels de sortir d'une situation professionnelle dans laquelle ils sont enfermés, poste adaptés ou pas. Quoi qu'on en pense, une des seules pistes en terme de

reconversion pour laquelle le Rectorat met un peu de moyens, (professeur-e documentaliste), est en train de se tarir. Or à notre connaissance, rien n'est prévu suite à cet asséchement. Nombre de collègues risquent à l'avenir de se trouver sans solution, y compris lorsque les difficultés sont directement en lien avec leur parcours professionnel.

3/ sur les CFP (congés de formation professionnelle)

Il faut encore que les collègues effectuent un trop grand nombre de demandes avant d'obtenir satisfaction. Il est d'ailleurs difficile pour certains collègues de se projeter sur plusieurs années. La formation est un droit, et les moyens doivent donc être abondés en conséquence.

SUD éducation 59/62 revendique aussi l'acceptation des projets des collègues même si leur plan de formation ne concerne pas une fonction au sein du service public d'éducation.

[1] : Déclaration CAPA SUD éducation 59/62 « accès à la Hors-Classe du 19 juin 2018 : <http://www.sudeduc62.lautre.net/spip.php?article83> ou <http://www.sudeduc59.lautre.net/spip/spip.php?article254>